



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 6 décembre 2021

Les fondations sont posées, reste à monter l'ouvrage !

Edito

S. Creachp.1

Orientations budgétaires 2022

S. Creachp.2/3

Enjeux de développement et de transitions : la Région stratégique

R. Le Nezetp.3

Bilan et procédure de modification du SRADDET

JL. Peltierp.4/5

La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique

L. Madecp.5/6

Avis sur l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée

G. Urvoasp.6



EDITO de
Stéphane CREACH
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

Cette dernière session 2021 du CESER était l'occasion d'examiner trois dossiers très structurants pour l'avenir régional et, dans le même temps, de prendre acte des orientations budgétaires 2022 pour mener la politique décrite.

Ces orientations sont une première, pourrait-on dire, puisque ce "dont acte" est avant tout la vision budgétaire de la stratégie. Le détail et la véritable "mécanique", avec la présentation du budget primitif sous la forme d'un budget dit "vert", c'est pour février 2022.

Tout sera rebattu, y compris la nomenclature par programmes comme les six missions du Conseil Régional.

Il faut une certaine audace et un certain courage politique pour le Président du Conseil Régional et son équipe pour aborder ce nouveau mandat sous ces hospices qui prolongent les actes de la précédente mandature dans la lignée de la Breizh Cop lancée en 2016.

Sur les 3 sujets : la Région stratégique, la modification du SRADDET et l'enjeu climatique, la CGT est intervenue et vous lirez dans les interventions la cohérence et la force de contestation et de proposition de la CGT.

Avec la déclaration sur les orientations budgétaires, la boucle est bouclée, y compris en prenant soin d'un exemple concret concernant la carte des formations.

Que pouvons-nous tirer comme enseignement à ce stade d'un nouvel engagement stratégique régional ? Comme pour un trimaran, le climat conserve bien son rôle de flotteur principal mais pour naviguer en eaux agitées, le flotteur « social » devient stratégique comme celui « économique » pour équilibrer le navire "Bretagne".

Ce rééquilibrage ne vient pas d'une quelconque "intervention divine" mais bien de la prise en compte d'un travail de longue haleine du CESER très certainement, mais aussi de la CGT

au sein du CESER d'ailleurs, comme dans le cadre de la Conférence sociale, au CREFOP, ou dans d'autres lieux. La ténacité de la CGT permet de bouger des curseurs. Cela vient aussi de ce que la CGT fait peser dans les débats et les initiatives des actifs comme des retraités.

Nous vivons cependant dans une période dominée par le débat politique national, cadenassé par l'échéance présidentielle d'avril 2022, d'un niveau inégalé de médiocrité, des enjeux majeurs ne seront pas traités, comme par exemple, celui de la fiscalité.

Cette période doit quand même être l'occasion de reposer quelques grands principes politiques quand on mesure par exemple que le produit des recettes des régions repose principalement sur des schémas « vieux » de 40 ans : la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers), la redevance "carte grise" et une fraction nationale de la TVA, l'impôt le plus injuste jamais imaginé. C'est dire que même si les régions possèdent un volet économique c'est, comme pour l'ensemble des domaines d'intervention des régions, le paradoxe des compétences sans moyens. Et ces moyens reposent pour deux tiers d'un lien à la consommation d'énergie fossile et « au tout camion ou bagnole » !!!

L'Etat conserve bien sûr la main sur la majeure partie des finances publiques, ce qui n'est pas contraire à l'organisation de la Nation, mais laisser les collectivités territoriales dans des situations d'impuissance relève d'une incompatibilité avec leur « libre administration ».

Tout cela pourquoi ? Puisque le néo libéralisme fait financer son fonctionnement privé par l'argent public et que, de ce fait, il en manque à la fin pour mener à bien les politiques publiques aux différents niveaux d'intervention.

Sans nouvelle répartition des richesses pour répondre prioritairement aux besoins sociaux, l'équation deviendra impossible pour les travailleurs.es.

Rennes, le 14 décembre 2021

Site Internet :

www.cgt-bretagne.fr

mail :

cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la

publication :

Alain LE CORRE

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.A.P. : 0723 S 07992

Bimensuel - 0,15€



La CGT prend bonne note que cet exercice de présentation des orientations budgétaires pour 2022 porte avant tout une orientation stratégique et le Président du Conseil Régional demande ainsi de lui donner acte de l'expression d'une vision.

L'avis du CESER exprime de ce point de vue une cohérence concernant d'une part un certain nombre d'incertitudes mais aussi une ambition politique ne reniant pas le portage exprimé depuis la mise en œuvre de la Breizh Cop et les crises que nous traversons. Notant au passage que de nombreuses questions restent en suspens puisque faisant le lien avec trois bordereaux examinés à cette même session, la question d'une fiscalité plus juste reste malgré tout un sujet qui ne trouve pas pour l'instant de réponses à la hauteur des enjeux.

La CGT a bien sûr des réponses à propos des 5 objectifs prioritaires au cœur de toutes les politiques régionales :

- L'accélération des transitions climatiques et écologiques ;
- La prise en compte des enjeux et défis sociaux ;
- La prise en compte des enjeux de l'équilibre territorial ;
- La prise en compte des attentes de la jeunesse ;
- La vitalisation de la démocratie locale et la participation.

Elle se permet dès lors de faire quelques préconisations de priorisation, ainsi :

- Le développement durable n'est pas qu'une citation parmi une autre, il vise l'objectif d'agir différemment pour améliorer la situation des individus dans leur espace na-

turel ;

- Trop souvent laissé de côté, la question du rôle et de la place des services publics dans l'ensemble des territoires -qui n'est bien sûr pas du seul ressort des collectivités territoriales- montrent à quel point l'imbrication de l'Etat et des collectivités territoriales doit être une solution au lieu d'une compétition, d'ailleurs, non issue de la genèse de la construction de notre Nation ;
- La question de la place du travail, de son sens, de sa rémunération et de ses bases comme l'émancipation des personnes, ne peut plus être mis de côté au motif que cela ne concernerait que « l'esprit d'entreprise » pris par ailleurs parfois par les institutions comme modèle, ce qui est une hérésie ;
- Enfin -et pour rester dans des propos relativement rassemblés- la CGT insiste sur le fait que le territoire fait sens commun, c'est pourquoi l'entreprise comme l'administration ne peuvent faire comme si cela était « une question à part ».

Pour en revenir à l'avis du CESER, la CGT insiste sur le fait que, comme pour d'autres bordereaux, elle partage le fait que certains déclics se font jour suite à ses propres travaux qui ne se résument pas à commenter des décisions mais bien à faire des propositions.

Les grands maux de notre société ne seront pas tous réglés dans cette enceinte par le pouvoir exécutif régional ni par d'autres niveaux des collectivités territoriales.

Cependant, quoique les niveaux de prise de décision soient : réduire de façon urgente la précarité et la montée des inégalités en garantissant la

capacité de vivre dignement et l'accessibilité aux droits et aux services essentiels se réalisent bien en proximité aussi.

La forme aigüe de « l'insécurité sociale » demeure bien « l'insolidarité ».

La solidarité n'est certainement pas une forme de charité mais bien la base d'une autre répartition des richesses et d'un rééquilibrage des moyens contributifs aux besoins réalisés.

Notre société doit faire preuve de capacités d'initiatives pour rester une société humaine et, pour ce faire, elle ne peut se résoudre à s'en prendre à son lieu d'existence : la planète bleue.

La CGT attend bien évidemment les prochaines étapes dont le budget primitif 2022 qui doit absolument porter, même avec les limites des exercices du pouvoir de l'échelon régional, une traduction d'une société en route pour une belle aventure en Bretagne, comme ailleurs, pour le droit d'une vie, libre, digne, solidaire et donc heureuse.

Reliant ses propos aux trois autres bordereaux de portée politique examinés ce jour par notre assemblée, la CGT se veut exigeante puisqu'il faut « ouvrir les yeux » pour rendre « le souhaitable » possible.

Budget vert, refonte des actuels schémas (SRDEII, CPRDFOP et SRESR) dans un schéma global de portée stratégique, modification du SRADDET et l'engagement climatique de la Région forment un tout relativement audacieux au regard des débats actuels dans le pays et dans une démocratie plus que chahutée.

Nous sommes bien aujourd'hui dans

une session qui examine un socle de propositions phares pour aider à société se faire et s'émanciper pour construire les transitions justes.

Dans une situation qui se crispe à

nouveau du point de vue sanitaire en cette fin d'année, dans la perspective de la session de février 2022 qui devrait entrer dans le vif des sujets, le CESER -par ailleurs saisi sur deux

sujets majeurs- aura à poursuivre dans sa dynamique de contribution à une construction de réponses alternatives.

Enjeux de développement et de transitions : la Région stratégique

Intervention de Ronan LE NEZET



La CGT partage l'avis du CESER, qui associe développement et transitions. Ce qui pose la nécessité d'une stratégie, basée sur l'élaboration de schémas, d'une politique et d'une vision avec un programme d'actions portant simultanément sur le court terme, par exemple apporter des réponses aux problèmes de recrutement dans les filières en tension, et le long terme quand il s'agit de certaines transitions en cours.

La Région se voit confirmer dans son rôle et son intervention dans le domaine du développement économique. La place de l'humain et la confirmation de l'impératif social dans la lutte contre le réchauffement climatique, doit se faire sur une base d'éco socio conditionnalité des aides d'une part et de la connaissance des contreparties de celles-ci. La CGT réaffirme cette exigence de cohérence d'autant plus quand il s'agit de « biens communs » et d'argent public.

La planification est en elle-même une stratégie à part entière. La CGT reste néanmoins vigilante, puisqu'avec un SRDEII devenu « obsolète » se pose la question de l'avenir industriel de la Bretagne. Par exemple, l'agro-alimentaire qui occupe 38% des emplois industriels en Bretagne se voit régulièrement en difficulté sur le recrutement de salariés, idem dans le secteur de l'hôtellerie, restauration, ou c'est la filière touristique qui subit le désengagement de milliers de travailleurs.

La crise sanitaire est révélatrice d'un

point de basculement dans la société. Les contraintes de vie professionnelle et personnelle, le questionnement de la capacité des entreprises à donner du sens au travail, la rémunération de ce dernier, l'ouverture aux nouvelles formes de travail, la multiplication des expériences professionnelles, tout cela s'accroît avec le défi générationnel.

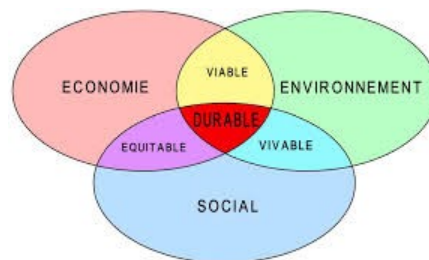
Le nouveau contexte confirme le défi du besoin du travail humain dans le cadre des transitions et de la réponse à apporter aux enjeux de développement économique et de la formation. La CGT partage l'avis du CESER concernant le CPRDFPOP, à savoir qu'il doit perdurer, et attend des précisions sur la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche. En effet, force est de constater que c'est avant tout « le national » qui prend le dessus et la stratégie de recherche et d'innovation n'est pas suffisamment en « communication » avec les territoires.

La question de la gouvernance reste un élément central de la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du schéma global proposé à cette session selon les 3 étages d'une même fusée : stratégie, cadre opérationnel et gouvernance. L'idée est de globaliser les transitions économiques et sociales sans oublier celle écologique. Mais il reste des zones floues puisque de nouveau « le système » économique n'est pas réinterrogé. Le social et l'économie sont des matrices de l'aménagement du territoire d'où

une interrogation sur l'ancrage territorial de la vie dite « réelle » et de la question des services publics de proximité.

La CGT prend acte des propositions faites par le Conseil Régional d'élaboration de nouveaux SRDEII, CPRDFOP et SRESR comme parties d'un schéma global de développement et des transitions.

La CGT partage l'avis du CESER sur la mise en place d'une conférence des acteurs économiques, d'autant plus nécessaire que le Conseil régional porte des réflexions sur l'éco socio conditionnalité de ses aides, mais regrette que la conférence sociale soit rarement citée.



Le défi des transitions climatiques, écologiques, numériques et industrielles, place l'être humain au centre des préoccupations, le quadripartisme en Bretagne sait innover et anticiper les changements en cours, il l'a encore démontré en organisant un forum social le 23 novembre dernier, initiative unique en France, sur proposition des organisations syndicales de salariés du bureau de la Conférence sociale.

Bilan et procédure de modification du SRADDET

Intervention de Jean Luc Peltier



La CGT prend acte de cette première révision que l'on peut qualifier de hâtive quelques mois après l'adoption définitive du SRADDET, même si la loi précise que dans les six mois suivant les élections régionales le Président est tenu de présenter un bilan de mise en œuvre. Le Conseil Régional doit alors délibérer et décider le maintien, la révision ou l'abrogation du SRADDET.

Pour la CGT, la dynamique à créer se trouve d'abord dans l'appropriation de cette démarche qui vise le mieux vivre ensemble ce que confirme la démarche Breizh COP.

En effet, et comme nous l'avons déjà affirmé, le SRADDET et les engagements de la Breizh Cop répondent à l'urgence de refaire société ce qui réaffirme l'effectivité des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux comme corollaire de l'action publique. En clair, il s'agit bien de nous préserver de la rupture du contrat social liant les individus entre eux afin de contrer les postures de radicalisation qui fragmente chaque jour un peu plus notre société et alimente désormais la vie politique de notre pays.

Si le SRADDET est un des outils pour resolidariser la trame territoriale de notre Région reste que son assimilation par les élus eux-mêmes, à tous les échelons territoriaux, et les citoyennes et citoyens dans leur grande majorité reste un enjeu. Force est de reconnaître la complexité de l'exercice dans un environnement législatif sans cesse mouvant où un nouveau plan, schéma ou réforme (expression consacrée par les néolibéraux) se succèdent rendant illisible l'action publique et éloignant de fait les électeurs des urnes !

Pour la CGT, une politique d'aménagement du territoire qui considère les enjeux de développement durable

comme clé de voute de son action oblige à reconsidérer complètement le modèle de développement économique actuel. La solidarité territoriale ne pourra pas prendre corps si concomitamment à la mise en œuvre de ce schéma l'Etat continue d'organiser la destruction des services publics dans tous les territoires ; Et ce pour une raison simple : l'hôpital, l'éducation, les transports publics, les communications, organisent les solidarités et permettent de gommer les inégalités territoriales où chacun devrait contribuer en fonction de ses moyens et recevoir en fonction de ses besoins.

C'est pour la CGT la condition sine qua non pour stopper la montée des extrêmes qu'exacerbent un peu plus les politiques de réductions de la dépense publique qui chaque jour approfondie le sentiment de relégation des populations vivant dans les territoires les plus déconsidérés.

L'ensemble des exigences que nous exprimons visent à reposer en grand la question de la vie démocratique dans nos territoires, de la perception de celle-ci par les femmes et les hommes qui y vivent et subissent un quotidien qui s'articule autour de la modération salariale, de l'éloignement voir de la destruction des services publics et du délitement de l'environnement.

La complexité des réformes territoriales et la conduite de celles-ci obligent à tenir compte des exigences de justice sociale qui vont de pair avec l'équité territoriale pour sortir des oppositions et des compétitions entre les territoires, pour permettre une réelle solidarité et la convergence des politiques publiques au service des citoyennes et citoyens et non plus aux seuls intérêts économiques.

Depuis plus de 4 décennies l'ordre néo libéral que l'Europe et l'Etat ten-

tent d'imposer n'a jamais su répondre à l'exigence de placer les besoins sociaux et environnementaux comme priorités de l'action publique et c'est bien ce modèle qui est responsable des crises successives que traverse régulièrement notre région !

D'ailleurs, la CGT rappelle au CESER que la notion de différenciation renvoie plus à la compétition, et qu'il serait plus judicieux de parler de la singularité territoriale sur laquelle devrait se construire l'action publique en réponse aux besoins socio-économiques et environnementaux.

Sur la redéfinition de ses objectifs climatiques et environnementaux, la CGT ne peut que saluer l'ambition affichée par le document mais regrette comme nous l'avons déjà exprimé, son volet réglementaire trop peu prescriptif. Pour amorcer les évolutions nécessaires qui s'imposent à nous une approche radicalement différente des choix d'aménagement du territoire n'ayant pas pour seul leitmotiv la croissance économique est incontournable ! En effet, force est de constater que les choix actuels paraissent peu cohérents avec l'ambition affichée de neutralité carbone ou en ce qui concerne l'artificialisation des terres. A court terme se dessine encore et encore des grands projets d'infrastructures pourvoyeuses de foncier sans réelles concertations avec la société civile et plus largement la population bretonne. Nous pouvons citer le projet de mise à 2X2 voies de la RN176 et la ligne à grande vitesse Ouest-Bretagne-PDL qui nécessiteraient un véritable débat démocratique.

D'ailleurs, la CGT rappelle à raison que l'artificialisation n'est pas qu'un enjeu strictement environnemental. Elle a des conséquences en matière de temps des mobilités et de coût des transports pour les populations mais aussi en termes de bilan carbone. En

ce sens, il conviendrait donc d'appréhender l'empreinte carbone globale du territoire pour tenir compte des conséquences des délocalisations des activités industrielles vers des pays à bas coûts, au détriment de l'emploi et de l'environnement. Il y aurait assurément besoin de disposer de données objectives et en ce sens,

la CGT ne peut que s'inscrire dans la critique du CESER sur la nécessité de disposer d'un véritable observatoire régional.

Enfin, la CGT rappelle son attachement à l'éco-socio conditionnalité des aides publiques en les cadrant autour de critères environnementaux, mais aussi sociaux et fiscaux.

Pour la CGT, les enjeux d'aménagement du territoire nécessitent une approche politique transversale considérant la réponse aux besoins socio-économiques et environnementaux dans leurs grandes diversités : c'est la condition d'un véritable changement de cap !

La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique

Intervention de Lindsay MADEC



La Région Bretagne s'engage dans une délicate analyse générale de fond et établit ainsi un rapport dont les orientations sont en grande partie partagées par la CGT tant sur le fond que sur la forme. L'exemple de "l'impératif social" va dans ce sens puisqu'en effet "l'enjeu social et l'enjeu des transitions doivent donc être abordés comme un seul et même défi"

La demande validation de l'installation du Haut Conseil Breton pour le Climat va dans ce sens.

Face au défi climatique, la responsabilité collective nous appelle une « *action coordonnée* » : « *La résistance de groupes d'intérêts de toute forme aux changements nécessaires ne peut être minimisée* »

Pour la CGT, l'exigence de solidarité ne doit pas être un système "compassionnel" mais bien une exigence "du global et du local". Il y a nécessité de s'émanciper dans des actions quotidiennes d'un système capitaliste difficilement compatible avec l'urgence sociale et environnementale et ainsi mettre en œuvre concrètement une autre manière de réfléchir et de consommer selon une logique de circuits courts, accompagnés de services publics de proximité.

Le lien aux territoires est « la condition de la réussite ». Cela nous renvoie aux travaux du CESER comme le rapport de 2017 et d'autres visant

les crises vécues récemment. Il convient donc de poursuivre la démarche BREIZH COP.

"L'atypisme" de la Bretagne doit être un champ de réflexion. Prenons l'exemple du modèle agricole qui certes peut faire état d'une performance mais se révèle malgré tout coûteux du point de vue des externalités par exemple sur l'ensemble des problématiques associées à la qualité de l'eau.

Si la Région avance ses pions dans une nouvelle cohérence des politiques régionales devant conduire à l'élaboration d'un budget « vert » pour 2022, de multiples leviers juridiques existent, en exemple : « l'article 280 de la loi « Climat et résilience » qui prévoit la création d'un délit général « d'écocide ».

En d'autres termes, il doit être possible de produire sans négliger l'humain et les ressources naturelles dès lors que l'on sort d'une logique de rentabilité à tout prix.

Le CESER approuve la création du conseil scientifique pluridisciplinaire et indépendant et sa double mission d'éclairage du Conseil régional et d'information générale du grand public sur le changement climatique et ses impacts. Ainsi, comme le préconise le CESER dans son avis et comme l'indique le Conseil Régional « *la mobilisation collective et coordonnée de l'ensemble des acteurs, mais aussi de l'ensemble des concitoyens* »

toyens demeure donc essentiel au regard de l'immensité des défis ».

Pour la CGT, la condition de la réussite pour « moins de carbone » doit passer par l'intégration du coût global d'un bien ou d'un service. Ceci oblige à sortir de la logique à court terme du marché pour considérer les conditions de travail de fabrication et d'exploitation d'un produit, la pollution générée dans la fabrication et l'usage, la qualité des emplois, etc.

Les bilans des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) rendus obligatoires par la loi du 12 juillet 2010, deviennent un outil de mesure pour un monde ouvert et démocratique.

La CGT prend acte de la proposition de création d'un observatoire des données de l'achat public pour piloter la politique d'achat économiquement responsable.

Le schéma des achats économiquement responsables pour une politique d'achat au service de l'économie établit par la région Bretagne démontre déjà une démarche à suivre, mais la CGT souhaite que dans la passation des marchés tout ce qui est annoncé comme changement devienne déjà réalité.

L'éco-socio-conditionnalité des aides est également élément clé de la démocratie organisée car la commande publique n'est un levier que : « si l'on fait ce que l'on dit et qu'on le prouve ». Ainsi, la condition de réussite

site pour plus de cohésion passe par la réorientation des politiques régionales sur des bases de données économiques et sociales mais également environnementales. Pour la CGT, la condition de la réussite pour « plus d'emplois », est la refondation d'une politique industrielle répondant aux besoins sociaux qui trouve en écho les aspects de l'environnement. Pour répondre aux besoins de la population, avec des emplois de qualité, cela passe par une meilleure répartition des richesses.

Il ne saurait y avoir de transition juste sans que les travailleurs et leurs représentants ne soient impliqués de bout en bout et que la responsabilité des entreprises ne soit pleinement engagée.

Les leviers juridiques ne sont pas manquants : La loi « climat et résilience » valorise l'emploi avec des dispositions qui au-delà de l'atteinte à l'environnement et à ses ressources, constitue un enjeu important pour la santé des travailleurs.

La loi Pacte du 22 mai 2019, précise que l'entreprise à des comptes à rendre aux populations sur l'ensemble des impacts de leur activité.

L'article 116 du Code du commerce et le décret du 24 avril 2012, exigent un reporting sur « *la façon dont les entreprises prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité et s'acquittent de leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable* ».

».

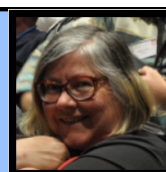
La CGT partage le principe inscrit au bordereau que **"l'accélération de la prise en compte des enjeux de transitions sera ainsi pour le Conseil Régional une priorité stratégique"**.

La CGT attend des actes à partir des orientations, elle en aura certainement l'éclairage nécessaire lors de la session de février 2022.

Pour conclure, la CGT soutient vivement la modification du discours sur : l'impératif social et le défi climatique. Les deux enjeux sont mis au même pied d'égalité comme les 2 faces d'une même médaille. L'objectif politique reste bien le "bien-être" de la population pour le "développement responsable" de la Bretagne.

Avis sur l'évolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée

Intervention de Gaëlle URVOAS



La carte des formations professionnelles initiales a été établie entre le conseil régional et les autorités académiques.

Comme le souligne l'avis du CESER, cette carte ne comporte désormais que les formations initiales sous statut scolaire.

Le faible nombre de mesures proposées laissent penser que la voie professionnelle sous statut scolaire ne répondra pas aux besoins des jeunes sur tout le territoire.

La CGT rappelle l'objectif, qu'elle a soutenu dans l'étude du CESER, de renforcer l'attention portée par les institutions régionales aux lycéens et lycéennes professionnel-le-s, ainsi que la création d'un observatoire de la voie professionnelle qui réaliserait le recueil et la mise en cohérence des données relatives aux parcours dans la voie professionnelle (poursuites d'étude, mixité filles-garçons, inser-

tion professionnelle), émanant des différents ministères et réseaux d'enseignement (public/privé/apprentissage).

Force est de constater que les mesures proposées par cette carte 2022 ne sont pas à la hauteur de ces attentes. De plus, comme le souligne l'avis du CESER, il y a peu de formations en lien avec les transitions ou permettant d'augmenter la mixité filles/garçons.

La logique comptable d'une ouverture s'il y a une fermeture bloque de façon certaine les possibilités de répondre aux besoins des territoires.

En sus de ceux cités dans l'avis du CESER, la CGT regrette le rejet d'un CAP ébénisterie, dans le domaine Arts, Spectacle et Design, qui correspondait pourtant à la priorité de renforcer l'offre de formation au Lycée Professionnel « Savina de Tréguier » dans le cadre de la mise en place du

Campus d'excellence de l'EAC en Région Bretagne.

La CGT constate avec le CESER l'absence d'ouverture de formation dans le domaine « sanitaire et social » où le manque de personnel face aux besoins d'accompagnement des personnes âgées à domicile ou en structure devrait pourtant nous préoccuper vu leur nombre grandissant.

Par ailleurs, beaucoup de mesures concernent des ouvertures dans des lycées privés ce qui prive de fait certains jeunes de poursuivre leurs études dans des lycées publics sauf à augmenter encore les difficultés liées à la mobilité et/ou l'hébergement dans le cadre de leurs études. Ne faudrait-il pas disposer de moyens pour permettre une réelle volonté et animation des autorités académiques au sujet de la carte des formations, avec les lycées publics, pour envisager un réel accès à nos jeunes aux formations qu'ils souhaitent, sortant des logiques purement comptables. Il y aurait sûrement ainsi moins d'élèves de 3ème sans solutions de poursuite d'étude en fin d'année scolaire.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER